

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du jeudi 18 janvier 2018**

Absent(e)s excusé(e)s : Marie-Paule BOURDON, Florence HETIER

Réuni au lieu ordinaire de ses séances, le jeudi 18 janvier 2018, à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LONGIN, Maire, le Conseil Municipal de Varennes-Saint-Sauveur a :

Approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 14 décembre 2017.

### **Mise en conformité carte communale avec le SCOT**

La carte communale de Varennes-Saint-Sauveur date de 2010 et plusieurs points sont incompatibles avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale). Deux choix s'offrent à notre collectivité : soit passer en PLU (plan local d'urbanisme) ou réviser notre carte communale. Le conseil municipal vote à l'unanimité la révision de la carte communale. Des renseignements seront pris pour un éventuel groupement de commandes avec d'autres communes dans le même cas.

### **Projets investissement 2018**

Le maire demande aux membres du conseil de réfléchir aux projets d'investissement pour le budget 2018 à venir. Une liste est établie : rénovation salle polyvalente, un appareil photo, un serveur informatique externe, un meuble à côté du photocopieur, une tondeuse, des panneaux de signalisation routière, rénovation du logement au-dessus de la boucherie, changement des fenêtres au local technique, illuminations de Noël, travaux couloir école primaire, aérogommeuse (achat à plusieurs communes), mise à jour du site internet, animations pour 11 novembre prochain et report des travaux prévus et non effectués en 2017 (chapelle Bois Chevret, mur cimetière...) Demander des devis pour prochain conseil.

### **Point sur permis de construire**

Le Maire informe les membres du conseil des divers permis de construire ou autorisations de travaux en cours sur la commune.

### **Conventionnement de gestion du service assainissement**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la modification des statuts de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' par l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017 et actant le transfert de la compétence « Assainissement » en lieu et place de ses communes membres dès le 1er janvier 2018.

Cependant, compte tenu du temps que requiert la mise en œuvre de ce transfert de compétence, l'organisation ne sera pas mise en place le 1er janvier 2018. De plus, il informe que le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes implique la mise en place d'une organisation administrative et opérationnelle complexe.

Dans l'attente de la mise en place de cette organisation pérenne, il importe d'assurer, à l'égard des usagers, la continuité du service public, à titre transitoire.

En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, notamment en ce qui concerne les services aux usagers.

Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre les communes et la Communauté de Communes.

Le Maire informe que, sur le fondement de l'article L.5214-16-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes dans sa séance du 10 janvier 2018 a proposé d'élaborer des conventions de gestion avec ses communes membres. Ces conventions viennent préciser les conditions dans lesquelles les communes assureront, à titre transitoire, la gestion de la compétence « assainissement ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de gestion provisoire et autorise le Maire à signer cette convention.

### **Questions diverses :**

- Le maire informe le conseil municipal que le retour de l'école à 4 jours sera effectif à la rentrée 2018.
- Pas de fermeture de classe pour notre commune à la rentrée 2018 par contre vigilance pour la rentrée 2019 car les effectifs seront en baisse.
- Une demande concernant un busage de fossé communal est étudiée. Accord pour autorisation de passage entre les parcelles mais pas pour buser le fossé et enlever le bois.
- Le Maire informe les conseillers des nouveaux horaires de la Poste à compter du lundi 5 février
- Les anciens combattants se réunissent à Varennes-Saint-Sauveur le samedi 3 février pour leur assemblée générale. La municipalité leur offrira le verre de l'amitié
- Recensement de la population par l'INSEE : 1152 habitants
- La commission des bâtiments se réunira le samedi 10 février à 8h30.
- La commission des chemins se réunira le samedi 24 mars à 8h en Mairie.

Varennes Saint Sauveur, le 12 février 2018.

**Le Maire,**

**Jean-Michel LONGIN**